



Bientot future mère sans papiers

Par **kalia**, le **14/06/2010** à **18:43**

Bonjour,rnrnje suis enceinte de 6 mois le pere du bébé est francais. je voulais savoir les
procédure a faire pour la déclaration du bébé. au niveau de la sécurité sociale ainsi que la caf
et la maire. rnrnen faite mon compagnon ne sais rien et mon gynécologue ma donné des
documents à déclarer.rnrnje voulais de l'aide, merci de bien vouloir me répondre

Par **chris_idv**, le **14/06/2010** à **23:46**

Bonjour,rnrnVotre enfant ne naîtra pas avant 3 mois et vous n'avez toujours pas informé le
père par contre vous pensez déjà à la CAF et à la sécurité sociale alors que vous êtes entrée
en France clandestinement ???rnrnLe moins que l'on puisse dire c'est que vous avez une
approche pour le moins intéressée de la protection sociale accessible en
France.rnrnSalutations,

Par **kalia**, le **16/06/2010** à **09:27**

bonjour je vois que je me suis mal exprimé. Le papa est au courant car on vit ensemble. Mais il
ne sais pas quoi faire. Il croyait que tout doit se faire apres l'accouchement vu ma situation.
Puis le gyneco nous a dit qu'on a demandé si on a déclaré le futur bébé a la secu et la caf. La
mairie. C'est pourquoi je demande de l'aide. Merci